



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Bureau du greffier
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2017-12 RÈGLEMENTS D'URBANISME VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire statuera sur la demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme, présentée par le propriétaire ci-après indiqué, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le 13 novembre 2017, à la salle La Nature-en-Mouvement du pavillon Jordi-Bonet, au 99, rue du Centre-Civique, à Mont-Saint-Hilaire, à 19 h 30.

Demande # 2017-12 : présentée par le propriétaire de l'immeuble portant le numéro de lot 2 931 528 au cadastre du Québec, situé sur le chemin des Patriotes Nord, à Mont-Saint-Hilaire. Celle-ci a pour but d'autoriser une marge avant de 5,09 mètres, alors que le règlement de zonage numéro 1235 prévoit une marge avant minimale de 7,50 mètres pour la construction d'un bâtiment commercial, permettant ainsi une dérogation de 2,41 mètres. Cette demande a pour but de rendre conforme la construction d'un nouveau bâtiment commercial.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 13 novembre 2017.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,

Ce 18 octobre 2017

(S) *Anne-Marie Piérard*

ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate
GREFFIÈRE